

GARAGE ARCHASSAL

891 ROUTE DE PELISSIE
46110 CAVAGNAC
05 65 37 46 87 - garage.archassal@orange.fr
siret: 43011905700015 - naf: 4520a
tva intracom.: fr36430119057



mon conseiller
M. Archassal

adresse de facturation

Sas Les Vergers Du Valon
LIEU DIT LE VALLON
46110 Saint Michel De Bannieres

facture n° 71591 du 18/04/2025

page 1/2

date d'entrée atelier 18/04/2025

n° d'ordre de réparation 11852

n° de compte client 41105777

mon véhicule

marque Volkswagen
modèle **TOURAN**
immatriculation AH625MC
propriétaire Sas Les Vergers Du Valon
n° de série WVGZZZ1TZA054680
km 328343

montant

montant total hors remise ht	674,84 €
total remise ht	0,00 €
montant total ht	674,84 €
montant tva 20,00 %	134,97 €
montant total tva	134,97 €
total à payer ttc	809,81 €
acompte ttc	0,00 €

net à payer

809,81 €

PAYÉ

Renault
care
service

longue vie aux voitures à vivre

qui mieux que Renault peut entretenir votre Renault ?
devis en ligne renault.fr

GARAGE ARCHASSAL - ZA DE PELISSIE 46110 CAVAGNAC - SARL AU CAPITAL DE - SIRET 430 119 057 00015 - RCS DE CAHORS - APE 4520A - N° TVA FR36430119057 - IBAN FR76 3000 4012 7200 0100 0795 740
CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : NOUS NOUS RÉSERVONS LA PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES OBJETS DES PRÉSENTS DÉBITS, JUSQU'À LEUR PAIEMENT INTÉGRAL, CONFORMÉMENT À LA LOI 80-335 DU 12 MAI 1980. T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.



Identité du vendeur ou du prestataire

SAS LES VERGERS DU VALON
Au capital de 6000€ - Siège social : Le Valon
46110 Saint Michel de Bannières
N°TVA : FR58952803435
RCS Cahors : 952803435
FR BIO 12

FACTURE N°

30

Nom et adresse du client

Canopy
46110 Le Vignou

n° TVA intracommunautaire

Le 09/01

2025

N° du bon de commande :

TVA

EXACOMPTA

BL n° 81

noix coque bio / 6kg x 1 x 4€80 = 28,80

noix coque bio / 1kg x 6 x 5€20 = 31,20

cerneaux de noix bio / 1kg x 15€ x 14kg = 210,00

270,00 14,85 284,85

En votre aimable règlement

MLP

Date de règlement :

Mode de règlement :

Date de la livraison ou de la prestation :

Conditions d'escompte pour paiement anticipé :

Adresse de facturation (si différente) :

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).